

Objectifs

- Augmenter pour les adultes et les enfants handicapés du Manitoba les possibilités de parvenir à une plus grande autosuffisance et à une autonomie accrue ainsi qu'à participer pleinement à la vie en société.
- Harmoniser les principaux aspects des programmes, des lois, des politiques et des pratiques en assumant un rôle de chef de file dans l'établissement de solutions visant à améliorer l'intégration du soutien destiné aux enfants et aux adultes handicapés.
- Continuer à élaborer et à mettre en œuvre un cadre pour établir et raffermir des partenariats communautaires et des processus de consultation efficaces et inclusifs.
- Reconnaître, promouvoir et encourager une communication efficace et une collaboration constante avec le personnel de la Division et d'en dehors de celle-ci.
- Continuer à établir des responsabilités et des rôles clairs de même que des relations de travail efficaces au sein de la Division, du ministère, du Bureau des personnes handicapées et des autres ministères gouvernementaux.

Responsabilités

- Coordonner, diriger et appuyer les programmes du ministère destinés aux personnes handicapées.
- Diriger et financer des programmes de services à l'intention des enfants handicapés; de services d'aide à la vie en société pour les adultes atteints d'une déficience mentale; de services de réadaptation professionnelle pour les adultes atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage, et de services d'aide à l'emploi et au revenu pour les personnes handicapées.
- Appliquer les dispositions relatives à la subrogation prévues dans la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*.
- Assurer des services centralisés de gestion financière et de gestion de programmes, d'élaboration de politiques et d'initiatives stratégiques ainsi que de soutien législatif et informatique.

La Division comprend les directions suivantes, qui fournissent des services pour répondre aux besoins des Manitobains handicapés :

- Initiatives stratégiques et soutien des programmes;
- Programmes pour adultes et enfants
- Bureau du commissaire aux personnes vulnérables.

INITIATIVES STRATÉGIQUES ET SOUTIEN DES PROGRAMMES

Objectifs

- Travailler en collaboration avec la Direction des programmes pour adultes et enfants et la Division de la prestation de services dans les communautés pour diriger, coordonner et soutenir avec efficacité les programmes du ministère destinés aux adultes et aux enfants handicapés.
- Effectuer la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des pratiques sur lesquelles se fondent les programmes et les services offerts aux personnes handicapées.
- Jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la révision des lois, des normes et des mesures d'assurance de la qualité et du rendement qui influent sur les services offerts aux personnes handicapées.
- Rechercher des solutions et des initiatives novatrices qui améliorent les services offerts aux personnes handicapées et traduisent la vision, la mission et les objectifs de la Division et du ministère.

Responsabilités

- Assurer l'orientation centralisée des politiques et des programmes de la Division.
- Assurer l'analyse des programmes et élaborer des politiques et des initiatives stratégiques.
- Fournir des services législatifs et de réglementation centralisés relativement aux programmes de la division.
- Offrir des services de soutien en ce qui concerne les systèmes d'information sur les adultes et les enfants.
- Élaborer et mettre à l'essai des projets-pilotes et des initiatives stratégiques pour améliorer les services destinés aux personnes handicapées.
- Fournir des services de gestion financière, d'administration centrale et de soutien.

09-3A Initiatives stratégiques et soutien des programmes

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 (en milliers de \$)	ÉTP	Dépenses prévues 2005-2006 (en milliers de \$)	Écart positif (négatif)	Note^o expl.
Total des salaires et des avantages sociaux	1 373,4	21,00	1 403,7	(30,3)	
Total des autres dépenses	1 405,5		1 408,2	(2,7)	

Activités/Faits saillants en 2005-2006

- La Direction des initiatives stratégiques et du soutien des programmes a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration continue de l'orientation stratégique de la Division, notamment en ce qui concerne la vision, la mission, les objectifs, les valeurs et les principes.
- Elle a fourni aux programmes un soutien aux chapitres de la recherche, des analyses de programme et de l'élaboration et de l'évaluation des politiques, dans la Direction des programmes pour adultes et enfants de la Division. Le personnel a représenté la Division dans des groupes de travail et des comités intergouvernementaux, interministériels et intersectoriels.
- Elle a poursuivi ses activités au sein du comité conjoint composé de membres de la collectivité et du gouvernement et se consacrant à l'étude des questions relatives à l'aide à l'emploi et au revenu des personnes handicapées. Ce comité a pour but d'offrir l'occasion au gouvernement et aux membres de la collectivité de participer à une démarche conjointe afin d'échanger leurs renseignements, de faire connaître leurs opinions et de présenter des suggestions constructives dans le cadre d'un processus qui vise à régler les problèmes communs auxquels font face les personnes handicapées qui reçoivent une aide à l'emploi et au revenu.
- Elle a poursuivi l'élaboration et l'amélioration du système informatique inFACT (système intégré de suivi des cas et des finances); il s'agit d'un système de gestion de l'information conçu pour améliorer le suivi des participants et des données financières touchant les dépenses du Programme d'aide à la vie en société, du Programme des services spéciaux pour enfants et du Programme pour les besoins spéciaux.
- Elle a poursuivi à Winnipeg son projet sur les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Dans le cadre de ce projet, on améliore l'accès des participants du Programme d'aide à l'emploi et au revenu au programme fédéral de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, en les aidant en personne à remplir les demandes et à suivre la procédure d'appel.
- La Direction a continué de gérer la Section d'aide à l'employabilité, projet pilote qui a pour but d'aider les personnes handicapées bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu à faire la transition au monde du travail. La Section intervient proactivement en dressant la liste des participants et en communiquant avec eux pour les informer sur les aides et les services qui sont à leur disposition en matière d'emploi. Des coordonnateurs des services d'emploi font une première évaluation des besoins des participants, puis orientent ceux-ci vers les programmes de réadaptation professionnelle ou les programmes communautaires les mieux à même de répondre à leurs besoins. Une aide à l'emploi directe est fournie le cas échéant.
- Elle a examiné le processus d'évaluation médicale du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Elle fait cela de concert avec la Division de la prestation de services dans les communautés et avec la Division de l'emploi, du revenu et du logement, afin d'établir s'il était possible d'améliorer le processus en question. L'examen a surtout porté sur l'évaluation de la possibilité de mettre davantage l'accent sur les capacités fonctionnelles du requérant, plutôt que sur le diagnostic médical rendu à son sujet.
- Elle a siégé au Groupe de travail sur les mesures de soutien pour les personnes ayant des déficiences, qui est chargé d'examiner la disponibilité et la portabilité de ces mesures.
- De concert avec Community Living – Manitoba, elle a demandé à une équipe de l'Université du Manitoba d'examiner la façon dont la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale* avait été mise en œuvre depuis sa promulgation en 1996. Ce projet mené en collaboration a aussi bénéficié des conseils donnés par d'autres organismes communautaires.

PROGRAMMES POUR ADULTES ET ENFANTS

Objectifs

- Diriger et financer des programmes d'aide à la vie en société destinés aux adultes atteints d'une déficience mentale.
- Fournir des services de soutien aux familles comprenant au moins un enfant atteint d'une déficience développementale ou physique.
- Planifier et mettre en œuvre des moyens novateurs de répondre aux besoins des parents en matière de garde, parents dont un ou plusieurs enfants ont des besoins particuliers.
- Orienter et diriger l'Initiative de thérapie pédiatriques (ITP), menée conjointement par les ministères de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, le ministère des Services à la famille et du Logement, et le ministère de la Santé et de la Vie saine. L'ITP fournit des services thérapeutiques coordonnés et régionaux.
- Assurer le leadership, la direction et l'orientation du Programme de réadaptation professionnelle destiné aux adultes atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage.
- Diriger et financer les services d'aide à l'emploi et au revenu destinés aux personnes handicapées.
- Un comité multisectoriel de l'emploi des personnes handicapées, présidé par le ministère des Services à la famille et du Logement, a commencé à se réunir en septembre 2005 pour donner une suite aux résultats du Forum multisectoriel organisé plus tôt dans l'année. Un deuxième forum est en préparation.

La Direction des programmes pour enfants et adultes se divise en trois sections :

- Section de l'aide à la vie en société – Elle est responsable de la planification, de l'élaboration, de la mise à jour, de la direction générale et de la gestion des programmes et des ressources qui aident à améliorer la qualité de vie des adultes atteints d'une déficience mentale et vivant en société. De plus, la Section s'occupe de réviser et d'élaborer les politiques associées aux programmes Services de jour, Services en résidence, Services de soutien et Réglementation des soins en résidence.
- Section des programmes pour enfants – Elle s'occupe d'élaborer les politiques et les programmes ayant pour but d'aider les enfants ayant une déficience ainsi que leur famille et leurs soignants. La Section des programmes pour enfants comprend deux volets : les Services spéciaux pour enfants et les Services communautaires et la garde d'enfants.
- Section du soutien de l'emploi et du revenu – Elle apporte un cadre de direction et offre des services d'orientation et de financement aux programmes destinés aux personnes handicapées qui souhaitent profiter des possibilités de formation et d'emploi. Elle est aussi responsable des services offerts par le Programme d'aide à l'emploi et au revenu destiné aux personnes handicapées et par le Programme de réadaptation professionnelle.

Responsabilités

- Offrir une direction et un soutien au personnel de la Division de la prestation de services dans les communautés, des organismes externes et des autres partenaires pour ce qui est de promouvoir l'adoption de pratiques administratives efficaces dans la prestation des services de soutien destinés aux adultes et aux enfants atteints d'une déficience physique ou mentale.
- Assurer la gestion financière, notamment en préparant et en gérant le budget global avec la participation de la Division de la prestation de services dans les communautés; en définissant les ressources nécessaires pour offrir des services économiques de qualité; en affectant des ressources financières; en veillant à ce que les programmes offerts respectent le budget et en assurant la responsabilisation financière relativement aux fonds réservés aux programmes.
- Interpréter la politique et la législation pour les fournisseurs de services gouvernementaux et non gouvernementaux.
- Élaborer et réviser des politiques et des programmes en fonction de l'évolution constante des autres programmes, de la situation socio-économique et de l'ensemble de la collectivité.
- Établir les normes d'obtention des licences afin de veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être des adultes atteints d'une déficience mentale, d'un handicap mental ou d'une déficience intellectuelle, ou rendus faibles à cause du vieillissement, qui vivent dans des établissements communautaires de soins en résidence; faire de même à l'égard des enfants handicapés qui reçoivent des soins dans une garderie.
- Surveiller et évaluer les programmes et les services, notamment vérifier si les tarifs demandés sont suffisants, et cerner constamment les besoins des participants; veiller à ce que les programmes soient offerts conformément à la politique et aux lois du gouvernement.
- Offrir des possibilités de formation et de perfectionnement au personnel de la Division de la prestation de services dans les communautés, de la Division des services aux personnes handicapées et de leurs organismes connexes, de sorte qu'il connaisse bien les programmes et les services avec lesquels il travaille.

09-3B-1 et 2 Programmes pour enfants et adultes

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 (en milliers de \$)	ÉTP	Dépenses prévues 2005-2006 (en milliers de \$)	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Total des salaires et des avantages sociaux	1 245,5	18,50	1 247,8	(2,3)	
Total des autres dépenses	428,3		494,5	(66,2)	

09-3B-3 Programmes pour enfants et adultes - Aide à la vie en société

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 (en milliers de \$)	ÉTP	Dépenses prévues 2005-2006 (en milliers de \$)	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Aide à la vie en société	138 791,9		140 807,4	(2 015,5)	1
Total du sous-crédit	138 791,9		140 807,4	(2 015,5)	

1. L'excédent est principalement attribuable au moment choisi pour mettre en œuvre les services d'aide à la vie en société destinés aux personnes atteintes d'une déficience mentale.

09-3B-4 Programmes pour enfants et adultes - Programmes pour enfants

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 (en milliers de \$)	ÉTP	Dépenses prévues 2005-2006 (en milliers de \$)	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Services spéciaux pour enfants	18 565,3		18 481,4	83,9	
Services communautaires et garde pour enfants	9 698,4		9 795,1*	(96,7)	
Total du sous-crédit	28 263,7		28 276,5	(12,8)	

* Les dépenses prévues pour 2005-2006 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'Accord fédéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

09-3B-5 Programmes pour enfants et adultes - Soutien de l'emploi et du revenu

	Dépenses réelles 2005-2006 (en milliers de \$)	ÉTP	Dépenses prévues 2005-2006 (en milliers de \$)	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Dépenses par sous-crédit					
Programme d'aide à l'emploi et au revenu	139 438,4		136 292,3	3 146,1	1
Services de santé	42 109,2		39 224,4	2 884,8	2
Aide financière aux personnes handicapées	16 457,0		16 420,6	36,4	
Réadaptation professionnelle	6 355,8		6 373,1	(17,3)	
Total du sous-crédit	204 360,4		198 310,4	6 050,0	

1. Le manque à gagner est attribuable à l'augmentation du coût par cas et du nombre de cas.
2. Le manque à gagner est attribuable à l'augmentation du nombre d'ordonnances médicales.

Activités/Faits saillants en 2005-2006

Aide à la vie en société

Le Programme d'aide à la vie en société offre toute une gamme de services de jour et de soins en résidence qui visent à procurer aux adultes atteints d'une déficience mentale l'occasion d'acquérir une autonomie dans un cadre communautaire, selon les possibilités de chacun. Les services de soutien qui peuvent être offerts par le biais de ce programme comprennent les services en résidence, les services de jour et les services de soutien qui y sont liés.

Le Programme des services en résidence finance un éventail de services en résidence et de services de soutien pour aider les adultes atteints d'une déficience mentale à vivre dans la collectivité dans le type de résidence de leur choix. Les services de jour offerts dans le cadre du programme comprennent des services d'assistance et de suivi en milieu de travail, des services axés sur la formation ainsi que des services de perfectionnement individuel. Les autres services de soutien que finance le Programme d'aide à la vie en société comprennent le transport dans le cadre des services en résidence et des services de jour, le service de relève, l'intervention d'urgence ainsi que les services cliniques.

- L'aide financière accordée au titre du Programme d'aide à la vie en société a connu une hausse importante au cours des quelques dernières années pour contribuer à respecter l'engagement pris de répondre aux besoins des adultes handicapés et à ceux de leur famille. Pendant l'exercice 2005-2006, le ministère a continué à augmenter les fonds consacrés à ce programme afin de multiplier l'aide et les services à l'intention des adultes atteints d'une déficience mentale. Ces services de soutien, notamment les soins en résidence, les services de relève, les services de jour et les services de gestion de cas, comme la consultation et l'orientation, ont permis à plus de 4 471 adultes atteints de déficience mentale de vivre en sécurité et de participer pleinement à la vie en société.
- En 2005-2006, le Programme d'aide à la vie en société a continué de renforcer les compétences et les qualifications des fournisseurs de services qui appuient les adultes handicapés.

- Plus de 2 460 employés d'organismes ont reçu une formation dans des domaines essentiels de compétence et du savoir, tels que l'intervention d'urgence non violente, les premiers soins, les fondements de l'aide communautaire et de l'aide aux personnes handicapées, les techniques de surveillance, la planification axée sur la personne, la valorisation du rôle social et les aptitudes en matière d'emploi assisté.
- Dans le cadre de l'initiative de stabilisation du personnel, le Programme d'aide à la vie en société a poursuivi sa collaboration avec les fournisseurs de services afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie sur les ressources humaines pour garantir qu'il y aura une main-d'œuvre qualifiée capable d'offrir des services aux adultes atteints d'une déficience mentale. Les fournisseurs de services ont participé à des ateliers organisés par le sous-comité de la stratégie sur les ressources humaines; les ateliers portaient sur les outils et les ressources créés, notamment des descriptions d'emploi, un modèle de compétences et un énoncé de vision portant sur dix ans.
- Le Programme a entrepris d'examiner le modèle de financement des soins en résidence et des services de jour et des mesures de soutien offertes aux familles. Une consultation avec les particuliers, les familles, les fournisseurs de services et le personnel du ministère a été amorcée. Les objectifs de l'examen étaient les suivants :
 - cerner la méthode la meilleure et la plus transparente à utiliser pour financer les services;
 - fixer les niveaux de financement qui procureront le mieux aux organismes les fonds dont ils ont besoin pour assurer des services souples et nécessaires aux adultes ayant une déficience mentale, de manière que ceux-ci puissent vivre en toute sécurité dans la communauté et participer à la vie de celle-ci;
 - harmoniser le plus possible les politiques de financement du Programme de soins en résidence pour enfants et du Programme d'aide à la vie en société en ce qui concerne le soutien centralisé, l'administration, les frais d'assurance et les frais de logement.
- En collaboration avec le ministère de la Santé et le ministère de la Justice, les responsables du Programme d'aide à la vie en société participent à la gestion d'un Programme provincial pour les besoins spéciaux destiné aux personnes qui présentent un risque élevé pour elles-mêmes ou pour la collectivité, mais qui autrement ne seraient pas admissibles au Programme d'aide à la vie en société ni aux Services communautaires de santé mentale.
- À la fin de l'exercice 2005-2006, 106 personnes bénéficiaient du Programme pour les besoins spéciaux : 68 d'entre elles recevaient un financement dans le cadre de ce programme, et les 38 autres recevaient des aides pour la gestion de cas non subordonnées à un financement direct dans le cadre du programme.
- Le personnel de la Réglementation des soins en résidence a inspecté 197 établissements autorisés de soins en résidence pour adultes (1 331 places), afin de vérifier s'ils étaient conformes aux normes. Le personnel a également assuré des services de consultation et de soutien aux instances chargées de la délivrance de licences aux établissements autorisés. En 2005-2006, les instances compétentes (les gestionnaires de la Direction des opérations régionales du ministère des Services à la famille et du Logement et les offices régionaux de la santé) ont émis des lettres d'approbation à 769 foyers comptant trois lits ou moins (pour un total 1 408 places).
- Le personnel de la Réglementation des soins en résidence a continué de participer à la planification de réunions avec la Ville de Winnipeg, le Bureau de prévention des incendies et le Bureau du commissaire aux incendies afin d'établir un ensemble de lignes directrices sur la prévention des incendies et la survie pour les foyers autorisés (de trois lits ou moins). Dans leur version finale, ces lignes directrices seront appliquées dans toute la province.

- Six des onze offices régionaux de la santé ont accepté que leur soit déléguée la responsabilité de la délivrance des licences aux foyers autorisés dans le cadre de leur programme (en santé mentale). Le personnel de la Réglementation des soins en résidence leur offre les services de formation et d'interprétation des politiques nécessaires.
- En 2005-2006, par le biais de l'initiative d'installation de gicleurs pour la sécurité des personnes, le personnel de la Réglementation des soins en résidence a donné une formation sur la sécurité-incendie et a commencé à mettre en œuvre une stratégie pour accroître la sécurité des personnes qui vivent dans les établissements de soins en résidence, qui ne sont pas ambulantes et/ou qui sont incapables de s'occuper d'elles-mêmes, en fournissant des fonds pour l'installation de réseaux de gicleurs dans les établissements.
- En partenariat avec la Division de la prestation de services dans les communautés et avec les représentants des collectivités, la Direction a aidé des organismes s'occupant de l'Aide à la vie en société à déménager certains bénéficiaires du Centre manitobain de développement dans des résidences communautaires.

Aide à la vie en société

Nombre total de dossiers actifs, selon le type d'habitation

En date du 31 mars

Hébergement	2003-2004 Dossiers actifs	2004-2005 Dossiers actifs	2005-2006 Dossiers actifs
Foyers d'accueil et établissements de soins en résidence privés autorisés	530	621	639
Domiciles des parents	1 140	1 104	1 142
Établissements de soins en résidence gérés par un organisme	1 099	1 236	1 311
Famille élargie	220	228	237
Vie autonome avec services de soutien	520	623	672
Vie autonome en société	370	270	266
Autres formules (p. ex., hôpitaux, foyers de soins personnels)	120	137	159
En bonne compagnie	45	47	45
Total	4 044	4 266	4 471

Aide à la vie en société**Nombre total de dossiers actifs, en fonction de l'activité de jour**

En date du 31 mars

Activité de jour	2003-2004 Dossiers actifs	2004-2005 Dossiers actifs	2005-2006 Dossiers actifs
Emploi concurrentiel	174	216	213
Services d'emploi supervisé et de suivi	330	362	357
Services axés sur la vie professionnelle	1 175	1 325	1 487
Services de développement individuel	820	929	974
En bonne compagnie	45	47	45
Fréquentation d'un établissement scolaire	630	513	532
Programme de retraite	70	98	102
Hors programmes	800	776	761
Total	4 044	4 266	4 471

Services en résidence**Nombre de bénéficiaires, en fonction de la région**

En date du 31 mars

Région	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Winnipeg	1 162	1 228	1 377
Région de l'Est	156	172	173
Région d'Entre-les-Lacs	165	178	189
Région du Centre	220	250	260
Région de l'Ouest	314	341	346
Parcs	137	152	157
Région du Nord	91	87	103
Total	2 245	2 408	2 605

En bonne compagnie**Nombre de participants au programme**

En date du 31 mars

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de participants	45	47	45

Services de relève
Nombre de bénéficiaires, en fonction de la région
 En date du 31 mars

Région	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Winnipeg	325	445	457
Région de l'Est	115	144	155
Région d'Entre-les-Lacs	72	80	83
Région du Centre	82	116	117
Région de l'Ouest	97	126	119
Parcs	51	83	36
Région du Nord	29	90	46
Total	771	1 084	1 013

Intervention d'urgence
Nombre de bénéficiaires, en fonction de la région
 En date du 31 mars

Région	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Winnipeg	159	175	117
Région de l'Est	21	13	16
Région d'Entre-les-Lacs	20	20	18
Région du Centre	19	26	15
Région de l'Ouest	38	21	31
Parcs	8	8	5
Région du Nord	19	11	14
Total	284	274	216

Services de jour
Nombre de bénéficiaires, en fonction de la région
 En date du 31 mars

Région	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Winnipeg	1 189	1 280	1 361
Région de l'Est	293	302	312
Région d'Entre-les-Lacs	155	174	199
Région du Centre	313	329	335
Région de l'Ouest	297	306	307
Parcs	124	129	126
Région du Nord	68	72	76
Total	2 439	2 592	2 716

Services de jour - Tarif spécial
Nombre de bénéficiaires, en fonction de la région
 En date du 31 mars

Région	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Winnipeg	457	545	633
Région de l'Est	59	66	81
Région d'Entre-les-Lacs	19	21	25
Région du Centre	33	40	44
Région de l'Ouest	104	113	126
Parcs	26	28	33
Région du Nord	25	30	32
Total	723	843	974

Services de jour - Transport
Nombre de bénéficiaires, en fonction de la région
 En date du 31 mars

Région	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Winnipeg	1 119	1 197	1 248
Région de l'Est	251	251	257
Région d'Entre-les-Lacs	131	145	161
Région du Centre	214	237	246
Région de l'Ouest	256	271	271
Parcs	97	99	93
Région du Nord	49	52	55
Total	2 117	2 252	2 331

Nombre d'établissements de soins en résidence titulaires d'une licence ou autorisés et de lits
 En date du 31 mars

	2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Établissements/Lits	Établissements/Lits	Établissements/Lits	Établissements/Lits	Établissements/Lits	Établissements/Lits
Titulaires d'une licence	182	1 297	204	1 402	197	1 331
Approuvés	737	1 389	769	1 431	769	1 408
Total	919	2 686	973	2 833	966	2 739

**NOMBRE D'ALLÉGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS OU DE DÉLAISSEMENT RELEVÉES
CHAQUE ANNÉE
DE 2003-2004 À 2005-2006**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Cas signalés	106	129	72
Cas renvoyés à la police ou à la GRC	31	13	16
Inculpations en vertu du Code criminel	1	3	1

Allégations de mauvais traitements ou de délaissement relevées							
Du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006							
Région	Types de mauvais traitements et cas de délaissement signalés						Total
	Intimida- tion verbale	Intimida- tion physique	Violence sexuelle	Violence émotionnelle	Données financières	Délaisse- ment	
Région du Centre	0	4	3	0	0	1	8
Région de l'Est	0	2	0	0	0	1	3
Région d'Entre-les-Lacs	0	1	0	0	0	0	1
Région du Nord	0	0	1	0	0	0	1
Parcs	0	2	3	0	1	0	6
Région de l'Ouest	0	6	1	4	1	0	12
Winnipeg	0	19	7	3	2	10	41
Total	0	34	15	7	4	12	72

Programmes pour enfants

La Section des programmes pour enfants est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes ayant pour but d'aider les enfants ayant une déficience ainsi que leur famille et leurs soignants.

Elle a continué à mettre en œuvre l'initiative de prestation intégrée des services du ministère en intégrant le Programme des services spéciaux pour enfants, le Programme de garde d'enfants du Manitoba, le Programme de garde d'enfants handicapés, les services aux enfants handicapés dont les parents sont bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et le Programme des services aux enfants handicapés pris en charge. Ces programmes sont harmonisés en vue d'améliorer la facilité d'accès aux services et de mieux répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

Services spéciaux pour enfants

Le Programme des services spéciaux pour enfants est un programme volontaire non obligatoire qui vient en aide aux familles biologiques, adoptives ou élargies vivant avec des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique. Le personnel responsable du programme, réparti dans six bureaux régionaux de la province et six zones communautaires à Winnipeg, offre un soutien pour la gestion des cas et des services individualisés qui répondent aux besoins uniques et s'adaptent à la situation particulière de chaque enfant admissible et de sa famille. L'aide et les services fournis visent à renforcer les familles et à réduire leur stress de manière à éviter ou à retarder le placement coûteux des enfants en dehors du foyer.

Le Programme des services spéciaux pour enfants octroie également des subventions à des organismes externes pour qu'ils fournissent certains services spécialisés.

Services de soutien à la famille

Les Services spéciaux pour enfants offrent aux familles avec des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique toute une gamme de services de soutien conçus en fonction de la situation particulière de chaque famille et des besoins individuels des enfants concernés. Le personnel utilise une approche axée sur les familles pour aider ces dernières à localiser les ressources (officielles et officieuses) dont elles ont besoin et à y accéder. Cela comprend la prestation de services individuels comme le service de relève, le soutien au développement de l'enfant, la thérapie, les fournitures, l'équipement, le transport et les modifications apportées au domicile. Les services de soutien à la famille ont pour objet de réduire le stress vécu par les familles et de les aider à prendre soin à la maison de leurs enfants atteints d'une déficience.

En 2005-2006, le programme d'analyse comportementale appliquée (ABA, ou Applied Behavioural Analysis) s'est occupé de 76 enfants à temps partiel ou à temps plein. Il fournit des services d'intervention intensive en matière de comportement et est mis en œuvre par le Centre Saint-Amant en partenariat avec la Manitoba Families for Effective Autism Treatment. Les fonds réservés à ce programme (Enfants d'âge scolaire) appuient les familles qui gèrent elles-mêmes un tel programme en dehors des heures d'école.

Les Services spéciaux pour enfants offrent des services de soutien à la famille dans leurs bureaux régionaux, où se trouve du personnel de la Division de la prestation de services dans les communautés, et ils prêtent leur appui à ces services de même qu'au personnel en proposant des lignes directrices en matière de finances et de programmes, ainsi que des services de consultation, de formation, de recherche et d'évaluation.

Services spéciaux pour enfants – Services de soutien à la famille et Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS), groupe A

Nombre d'enfants servis par région

En date du 31 mars

Région	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Winnipeg	1 993	2 011	2 082
Région de l'Est	312	340	374
Région d'Entre-les-Lacs	248	263	275
Région du Centre	278	320	354
Région de l'Ouest	428	477	487
Parcs	156	151	145
Région du Nord	248	260	280
URIS, groupe A	49	54	52
Total	3 712	3 876	4 049

Aide financière aux organismes externes

Les Services spéciaux pour enfants fournissent aussi une aide financière et des services de consultation aux organismes externes qui offrent des services spécialisés (par exemple, thérapie, relève) aux enfants atteints d'une déficience et à leur famille. Les organismes non gouvernementaux qui reçoivent cette aide sont la Society for Manitobans with Disabilities, le Rehabilitation Centre for Children, le Centre Saint-Amant, le Service de relève communautaire, la Central Speech and Hearing Clinic et le Open Access Resource Centre et l'Institut national canadien pour les aveugles.

Les Services spéciaux pour enfants travaillent en étroite collaboration avec le Programme de garde d'enfants du Manitoba et les Services de protection et de soutien des enfants, avec le Bureau d'Enfants en santé Manitoba, avec le secteur bénévole, avec les offices régionaux de la santé et avec les hôpitaux, les écoles et les organismes. En outre, le personnel de la Section des programmes pour enfants collabore avec Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba ainsi qu'avec Santé Manitoba afin d'assurer la coordination de programmes et d'activités qui soutiennent et encouragent le développement des enfants atteints d'une déficience et de leur famille.

Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS)

Les Services spéciaux pour enfants fournissent leadership et soutien administratif au Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS), une initiative conjointe du ministère des Services à la famille et du Logement, du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. Le Système soutient les enfants qui ont besoin d'assistance pour obtenir des soins médicaux lorsqu'ils sont séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs.

Le Système fournit une aide financière et des conseils fondamentaux aux responsables des programmes communautaires, comme ceux offerts dans les écoles et les garderies, les programmes de loisirs et les services de relève, pour qu'ils puissent aider les enfants qui ont besoin de soins médicaux particuliers.

Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS)

Nombre d'enfants inscrits

En date du 31 mars

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
URIS, groupe B *	7 204	9 094	10 399

** Le groupe B est constitué d'enfants qui ont besoin de services médicaux routiniers pouvant être confiés à du personnel non médical dûment formé et supervisé par une infirmière autorisée.*

Programme provincial de thérapie pour enfants

La Society for Manitobans with Disabilities, le Centre de réadaptation pour enfants (CRE) et le Centre Saint-Amant mettent conjointement à exécution le programme provincial de thérapie pour enfants. La Society for Manitobans with Disabilities offre des services d'ergothérapie, de physiothérapie et d'orthophonie aux enfants d'âge préscolaire à Winnipeg de même que des services d'orthophonie aux enfants d'âge préscolaire des régions rurales et du Nord. Le Centre de réadaptation pour enfants offre quant à lui des services d'ergothérapie aux enfants d'âge préscolaire ainsi qu'à quelques enfants d'âge scolaire des régions rurales et du Nord. Le Centre Saint-Amant fournit des services de thérapie aux enfants qui vivent dans la zone qu'il dessert. Des services sont offerts aux enfants admissibles au programme des Services spéciaux pour enfants.

Le programme provincial de thérapie pour enfants vise à adopter une démarche de collaboration et de consultation qui permet d'offrir un traitement aux enfants dans leur milieu naturel. Les thérapeutes travaillent avec les parents ou les soignants des enfants afin qu'ils deviennent les fournisseurs habituels des services de thérapie et qu'ils intègrent ces derniers dans leur quotidien et dans celui des enfants.

Initiative de thérapie pédiatrique

Le ministère de la Santé/Vie saine, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et le ministère des Services à la famille et du Logement offrent une aide financière pour des services d'ergothérapie, de physiothérapie, d'orthophonie et d'audiologie à l'intention des enfants. Ces services sont fournis par l'entremise des offices régionaux de la santé, des divisions scolaires et des organismes de service.

L'Initiative de thérapie pédiatrique (ITP) a pour but de fournir des services de thérapie régionaux coordonnés pour aider tous les enfants qui en ont besoin à s'épanouir pleinement. Cette démarche permet de mieux assurer les services de thérapie existants grâce à une collaboration accrue entre les intervenants. En 2005-2006, on a financé les projets pilotes de l'année précédente afin de mettre en œuvre les plans régionaux visant à coordonner la prestation des services de thérapie pédiatrique. En 2005-2006, il y avait sept projets ITP permanents, trois projets en train de le devenir, et trois projets de démonstration.

Services communautaires et garde pour enfants

Programme de garde d'enfants handicapés (Programme de garde d'enfants du Manitoba)

Le Programme de garde d'enfants handicapés (Programme de garde d'enfants du Manitoba, ou PGEM) répond aux besoins en matière de garde des enfants handicapés et de leur famille. La Section s'occupe d'orienter l'administration et les programmes des garderies et des foyers admissibles, afin de faciliter l'intégration et la participation des enfants handicapés.

Le PGEM offre un soutien et des subventions pour aider les garderies autorisées, les prématernelles, les garderies familiales et les garderies collectives à travailler avec les enfants atteints d'une déficience mentale, physique ou affective ou d'un trouble du comportement. L'inscription des enfants handicapés dans des établissements destinés aux jeunes enfants a pour but de stimuler leur potentiel de développement dans un milieu communautaire inclusif.

Programme de garde d'enfants handicapés (Programme de garde d'enfants du Manitoba)

Nombre d'enfants ayant reçu des services

En date du 31 mars

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre d'enfants	1 366	1 490	1 392

Enfants handicapés pris en charge et bénéficiant du Fonds destiné aux cas exceptionnels

L'expression « Fonds destiné aux cas exceptionnels » désigne un fonds de la réserve centrale administré par la Direction des services de protection des enfants au profit d'enfants pris en charge par des organismes ou des bureaux régionaux des Services à l'enfant et à la famille qui répondent à un des critères spécifiques leur donnant droit à un financement spécial. Les services et les aides offerts par l'intermédiaire du Fonds destiné aux cas exceptionnels se répartissent entre deux volets : ceux qui répondent aux demandes de financement uniques, et ceux destinés aux enfants dont les besoins justifient un placement de niveau V, selon l'évaluation effectuée par le Comité du Fonds destiné aux cas exceptionnels de la Direction des services de protection des enfants.

Enfants handicapés dont les parents sont prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu est un programme provincial à l'intention des personnes qui ont besoin d'aide pour répondre à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leur famille. Lorsque cela est possible, ce programme a pour but d'aider les personnes à se trouver un emploi ou à retourner sur le marché du travail. Les enfants handicapés bénéficient du Programme d'aide à l'emploi et au revenu dans la mesure où leurs parents en sont prestataires.

Section du soutien de l'emploi et du revenu (SSER)

Aide à l'emploi et au revenu – Personnes handicapées

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu, qui relève de la *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu*, offre une aide financière aux personnes handicapées qui en ont besoin et qui y sont admissibles, tandis que le Programme de services de santé assure l'accès aux services de santé essentiels.

La SSER continue d'élaborer divers protocoles et politiques pour favoriser la concrétisation de l'ouvrage intitulé *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*.

Améliorations financières

- La nouvelle Subvention canadienne d'accès (SCA) pour étudiants ayant une invalidité permanente est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2005; on considère qu'elle est autorisée dans le cas des participants bénéficiant du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. La SCA procure une somme maximale de 2 000 \$ aux étudiants ayant une invalidité permanente et elle les aide à assumer les frais plus élevés qu'ils subissent en raison de leur état, pendant qu'ils font des études postsecondaires. Les participants admissibles continuent à recevoir leurs prestations habituelles d'aide au revenu.
- Depuis le 1^{er} avril 2005, l'exemption du fonds en fidéocommis pour personnes handicapées vaut aussi dans le cas des bénéficiaires de l'aide au revenu et à l'emploi vivant dans un établissement ou un hôpital. Cette mesure d'équité établie pour tous les participants admissibles dans la catégorie « personnes handicapées » du Programme d'aide à l'emploi et au revenu vise à les aider à obtenir des articles liés à leur handicap, pour améliorer leur qualité de vie. Cette exemption va dans le sens de la stratégie qui vise à faire en sorte que les participants vivant dans un établissement ou un hôpital puissent s'intégrer davantage dans la collectivité.
- Les tarifs des pensions et des chambres ainsi que des établissements résidentiels ont augmenté en 2005-2006.

**Soutien de l'emploi et du revenu – Aide à l'emploi et au revenu –
Personnes handicapées
Nombre mensuel moyen de cas
En date du 31 mars**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Personnes handicapées	16 696	17 110	17 553

**Soutien de l'emploi et du revenu – Aide à l'emploi et au revenu –
Personnes handicapées
Dépenses par catégorie (en milliers de dollars)
En date du 31 mars**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Personnes handicapées	126 861,7	135 220,5	139 438,4

**Soutien de l'emploi et du revenu
Services de santé pour personnes handicapées – Nombre de cas
En date du 31 mars**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Cas	15 029	15 262	15 554

**Soutien de l'emploi et du revenu – Services de santé
Dépenses par catégorie (en milliers de dollars)
En date du 31 mars**

Catégorie	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Soins dentaires	2 177,9	2 343,4	2 568,0
Médicaments	32 631,6	35 823,0	39 101,3
Soins oculaires	392,6	377,4	439,9
Total	35 202,1	38 543,8	42 109,2

Aide financière aux personnes handicapées

Le Programme d'aide financière aux personnes handicapées accorde une aide financière supplémentaire aux adultes handicapés prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu, afin de tenir compte des coûts supplémentaires associés à la vie dans la collectivité. La prestation accordée est de 80 \$ par mois.

Soutien de l'emploi et du revenu – Aide financière aux personnes handicapées

Nombre de cas

En date du 31 mars

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de cas en moyenne par mois	15 925	16 355	16 822

Soutien de l'emploi et du revenu – Aide financière aux personnes handicapées

Dépenses (en dollars)

En date du 31 mars

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Total	15 572,9	15 993,9	16 457,0

Réadaptation professionnelle

Le Programme de réadaptation professionnelle aide les adultes handicapés admissibles à chercher et à obtenir un emploi rémunérateur, en offrant une gamme de services de formation, d'éducation et de soutien.

Des conseillers en réadaptation professionnelle de la Division de la prestation de services dans les communautés ou des organismes subventionnés soumettent des plans individuels de formation professionnelle aux responsables du Programme de réadaptation professionnelle. Des fonds sont accordés en fonction de ces plans afin de permettre aux gens d'avoir accès à des services de formation professionnelle.

Les objectifs du Programme de réadaptation professionnelle sont les suivants :

- Fournir des services de réadaptation professionnelle aux adultes handicapés afin d'accroître leur autonomie et leur capacité de contribuer à la vie sociale et économique en faisant partie de la population active;
- Aider les adultes qui sont atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage à chercher, à trouver et à conserver un emploi à l'aide de services d'évaluation, de formation, d'éducation et de soutien.

Activités/Faits saillants en 2005-2006

- Le manuel d'utilisation du Programme de réadaptation professionnelle (version anglaise) a été mis sur Internet pour que le personnel et le public puissent y accéder facilement.
- La Section a continué de travailler avec tous les intervenants à la mise en œuvre des recommandations issues d'une analyse des procédés administratifs du Programme de réadaptation professionnelle.
- Elle a offert des services professionnels à 4 742 personnes handicapées. Parmi celles-ci, 1 472 ont bénéficié de fonds de formation professionnelle qui les ont aidées à profiter d'occasions d'enseignement et de formation afin d'améliorer leur situation d'emploi.
- Les données sur les résultats du Programme de réadaptation professionnelle pour l'année 2005-2006 ne sont pas prêtes avant octobre 2006, mais les données de l'exercice 2004-2005 montrent que des services ont été fournis à 4 621 participants; 1 492 d'entre eux ont trouvé un emploi après l'intervention du Programme. En outre, 250 participants qui vivaient une crise professionnelle ont eu recours au programme pour conserver leur emploi.
- En 2005-2006, la contribution fédérale versée au titre des programmes de réadaptation professionnelle à frais partagés, aux termes de l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées au Manitoba, s'est maintenue à environ neuf millions de dollars par année.
- La Section a continué à sensibiliser la population aux capacités des personnes handicapées, afin de promouvoir et de soutenir leur employabilité en 2005-2006, et elle continuera d'élaborer des stratégies à cet égard.

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle

Nombre de dossiers actifs, selon le type de déficience

En date du 31 mars

Incapacité	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Déficience physique	874	914	1 011
Déficience psychologique	1 226	1 280	1 279
Déficience mentale	697	728	752
Difficultés d'apprentissage	284	288	293
Handicap visuel	599	578	461
Handicap auditif	247	237	247
Total	3 927	4 025	4 043

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle
Nombre de dossiers actifs, en fonction de la région, du programme ou de l'organisme
 En date du 31 mars

Région, programme ou organisme	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Winnipeg	988	1 077	1 256
Région de l'Ouest	235	240	202
Région de l'Est	77	98	119
Région du Centre	140	102	103
Région d'Entre-les-Lacs	60	60	48
Parcs	94	99	92
Région du Nord	22	27	23
Organismes subventionnés	1 495	1 511	1 482
Programme d'aide à l'emploi et au revenu	549	513	484
Réadaptation professionnelle	16	19	23
Reaching Equality Employment Services *	5	7	2
Santé mentale	246	272	209
Total	3 927	4 025	4 043

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle
Nombre de bénéficiaires, en fonction du type de déficience
 En date du 31 mars

Incapacité	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Déficience physique	426	330	398
Déficience psychologique	681	505	534
Déficience mentale	310	276	265
Difficultés d'apprentissage	129	150	141
Handicap visuel	58	40	40
Handicap auditif	93	87	94
Total	1 697	*1 388	1 472

* En 2004-2005, la diminution du nombre de participants ayant eu accès au fonds de formation est attribuable au transfert de Doray Enterprises Inc. au ministère de la Santé. La diminution du nombre de bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu ayant eu accès au fonds est également attribuable à l'augmentation des attentes relatives à la planification professionnelle et au fait que l'on a plutôt affecté les fonds à la formation professionnelle à court terme.

Le tableau suivant rend compte des achats de services, par type de service. Le nombre de services fournis est beaucoup plus élevé que le nombre de personnes servies, car une personne est susceptible d'utiliser un certain nombre de services différents simultanément ou successivement.

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle

Achats de services, par type de service

En date du 31 mars

Incapacité	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Éducation, université	137	149	161
Éducation, collège communautaire	161	195	208
Éducation, collèges spéciaux	48	49	62
Éducation, établissement d'enseignement	35	42	43
Éducation, en dehors de la province	11	5	13
Formation et essai au travail	2 513	2 382	2 414
Transport	1 979	1 484	1 488
Services spéciaux	2 551	2 166	2 302
Autre	11	5	2
Total	7 446	6 477	6 693

BUREAU DU COMMISSAIRE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

Objectifs

- Veiller à ce que la nomination d'un subrogé à l'égard d'une personne vulnérable soit justifié et dans l'intérêt de cette dernière. Pour cela, le Bureau s'occupe d'appliquer les dispositions concernant la subrogation dans la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*, adoptée le 4 octobre 1996. Cette loi a été promulguée afin de protéger les droits des personnes vulnérables et de les défendre contre les mauvais traitements et la négligence. Le terme « subrogé » s'entend de la personne nommée par le commissaire aux personnes vulnérables pour prendre des décisions à la place d'une personne vulnérable qui est incapable de le faire elle-même. La *Loi* définit la personne vulnérable comme étant un adulte qui a une déficience mentale et qui a besoin d'assistance pour satisfaire à ses besoins fondamentaux relativement aux soins personnels ou à la gestion de ses biens.

Responsabilités

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des méthodes se rapportant aux dispositions de la *Loi* concernant le subrogé.
- Mener des enquêtes préliminaires à la nomination de subrogés à l'égard de personnes vulnérables.
- Nommer des comités d'audience afin qu'ils étudient les demandes de subrogation et présentent des recommandations au commissaire aux personnes vulnérables dans la mesure où les critères de nomination ainsi que les conditions sont respectés.

- Nommer les subrogés et tenir à jour un registre des nominations.
- Renseigner les personnes vulnérables, leur famille, les membres du réseau de soutien et les subrogés sur la situation des demandes et la nomination des subrogés.
- Fournir des conseils sur les principes directeurs et sur les dispositions relatives aux subrogés.
- Informer les personnes vulnérables, leur famille, leurs amis et le grand public sur le processus de nomination des subrogés.

09-3C Bureau du commissaire aux personnes vulnérables

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 (en milliers de \$)	ÉTP	Dépenses prévues 2005-2006 (en milliers de \$)	Écart Positif (négatif)	Notes expl.
Total des salaires et avantages sociaux	327,2	4,00	396,3	(69,1)	
Total des autres dépenses	114,8		124,5	(9,7)	

Activités/Faits saillants en 2005-2006

- Le Bureau du commissaire aux personnes vulnérables a appliqué les dispositions de la *Loi* concernant la subrogation.
- Il a examiné 115 demandes de nomination de subrogés et a mené les enquêtes préliminaires s'y rapportant.
- Il a examiné 37 demandes de nomination de subrogés d'urgence et a pris des mesures dans ces cas.
- Il a tenu à jour un registre des nominations de subrogés pour 1 590 personnes vulnérables.
- Il a examiné et surveillé les activités d'environ 528 parents et amis qui sont subrogés pour assurer les soins personnels ou la gestion des biens de personnes vulnérables.
- Il a examiné environ 85 cas de personnes vulnérables dont la nomination du subrogé venait à échéance, afin d'établir si cette nomination devait être renouvelée.

- Il a fait des présentations à environ 100 personnes, y compris le personnel d'urgence travaillant après les heures normales et le personnel s'occupant de la violence familiale, à Winnipeg, des étudiants apprenant à travailler avec des personnes vulnérables, des membres du comité d'audience et des parents de personnes vulnérables associés à la Continuité des soins. Une présentation a été faite pendant une réunion interprovinciale et territoriale des tuteurs et curateurs publics sur le rôle des comités d'audience lorsqu'il s'agit de tenir des audiences et de formuler des recommandations au commissaire relativement à la nomination de subrogés.